


|   |  |
|---|--|
|  | <p><b>DÉCLARATION PRÉALABLE DU SGEN-CFDT</b></p> <p><b>À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE</b></p> <p><b>DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT</b></p> <p><b>18 MAI 2020</b></p> |
|---|--|

A titre liminaire, le Sgen-CFDT de Franche-Comté tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de la commission et aux différents représentants de l'Administration et exprime le vœu que les travaux de la présente CAPA soient l'occasion d'échanges constructifs entre les représentants des personnels et ceux de l'administration dans l'intérêt de l'ensemble des attachés d'administration de l'Etat de l'académie.

Cette CAPA s'inscrit dans un contexte particulier lié à l'épidémie de Covid 19 que le pays vient de subir. A ce titre, notre organisation syndicale apporte tout son soutien et sa compassion à l'égard des collègues de notre académie qui ont pu être éprouvé à titre personnel ou au sein de leur famille par ce terrible virus.

S'agissant des points inscrits à l'ordre du jour de la présente CAPA, le Sgen-CFDT se félicite en dépit de ce contexte sanitaire inédit de la qualité et du nombre de dossiers déposés pour l'accès au grade d'attaché par liste d'aptitude qui confirme l'engouement pour nos collègues SAENES à vouloir assumer des responsabilités de niveau supérieur. A cet égard, pour notre organisation syndicale, un accompagnement particulier des futurs gestionnaires de collège et lycée devrait être envisagé avec les services de la DIFOR de manière spécifique et bienveillante. La formation et le tutorat pourraient être également définis en concertation avec la collectivité territoriale de rattachement dont les exigences en matière de gestion deviennent de plus en plus difficiles à comprendre et répondre pour le gestionnaire débutant. Un nombre important de collègues gestionnaires d'EPLÉ quittent cette fonction pour d'autres horizons professionnels..

L'inquiétude du Sgen-CFDT porte également sur les questions de mobilité, plus précisément sur la question du recrutement, nous souhaitons la mise en place d'une politique claire sur les postes à profil, pourquoi un poste fléché est-il transformé en poste à profil et sur quels critères ?

Sur la question des entretiens individuels d'évaluation, plusieurs interrogations persistent dans la mesure où un nombre d'entretiens n'ont pas été retournés dans les délais, ce qui peut générer un sentiment d'inégalité de traitement.

Enfin, l'attention du Sgen-CFDT a été appelée à propos de la publication du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 et souhaiterait connaître les orientations académiques qui seront mises en œuvre à l'égard des collègues mobilisés au sein des services académiques, universités, EPLÉ qui ont contribué à assurer la continuité du service public d'éducation durant cette tempête sanitaire sans précédent que nous venons de traverser.

Pour terminer, le Sgen-CFDT souhaite remercier les personnels qui, par leur engagement, permettent ce jour de pouvoir tenir cette commission sous une forme inédite. Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants du Sgen-CFDT